

Réf : 2014-1766

Hôtel de ville  
Monsieur MARTINET Pierre-Jean  
10, le Bourg Nord  
33620 TIZAC DE LAPOUYADE

Affaire suivie par :  
Responsable du Bureau d'Etudes  
Olivier GUILMOIS

Objet :  
« Mise en place de l'identification  
en entrée de déchèteries »

St Denis de Pile,  
le 05 septembre 2014

Monsieur le Maire,

Les tonnages recueillis en déchèteries sont très supérieurs à la moyenne nationale et leur diminution est indispensable à la maîtrise de la fiscalité. Depuis plus de 8 mois, vos administrés ont été dotés d'une carte d'accès aux services qu'ils doivent présenter pour chaque entrée dans les déchèteries de Coutras et Saint Denis de Pile.

Depuis le début de l'année, les agents d'accueil ont fait preuve de pédagogie, d'information et de tolérance pour accueillir tous les usagers, même ceux dépourvus d'une carte. A ce jour, environ 10% des usagers utilisant les services de la déchèterie ne présentent pas de cartes, souvent par étourderie ou volontairement pour échapper aux règles définies par le SMICVAL, à savoir la justification de leur domicile sur une des 141 communes du syndicat ou de leur activité professionnelle.

Aussi, à partir du 15 septembre prochain pour les déchèteries de Coutras et Saint Denis de Pile, toute personne qui ne présentera pas de carte d'accès ne pourra plus entrer dans ces déchèteries. Au préalable et durant 15 jours, un agent du SMICVAL sera présent en déchèterie pour délivrer instantanément les cartes manquantes.

Bien entendu, il sera demandé aux agents d'accueil de faire preuve de discernement pour les situations exceptionnelles (nouvel habitant, résidences secondaires...) et d'autoriser le vidage des déchets.

Les services du SMICVAL demeureront vigilants pour que cette identification en entrée de déchèterie n'entraîne ni conflit, ni dépôt sauvage supplémentaire.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

